



SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008

de 14 h à minuit

Salle polyvalente de St Barthélémy

2ème marché de Noël et Bourse aux
jouets

Organisé par le Sou des Ecoles

Exposants renseignez-vous et inscrivez-
vous

au **06.77.75.21.71**

Tous les jours jusqu'à 20 h



St Barthélemy



Photo Laurent NIVON

La gabusienne

Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Info pratiques
- * Compte rendu du Conseil municipal
- * Informations diverses
- * Manifestations
- * Etat civil

Mensuel d'information communale de St Barthélemy,
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés
par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois
Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

A 70 ans Georges SARRAZIN vient de nous quitter.
Habitant St Barthélemy depuis les années 70, il s'est très vite investi dans la vie associative et fit parti des membres fondateur de l'association de foot.
Membre très actif du Sou des Ecoles, Conseiller Municipal de 1977 à 1989 et enfin Président du Club de Gym Détente, jusqu'à ce que la maladie l'emporte...
Il laissera le souvenir d'un homme d'une grande intégrité, toujours prêt à se mobiliser contre les injustices et c'est par simplicité qu'il aimait être appelé « JOJO ».

«Adieu Jojo, tu feras un bon voyage dans la pensée de celles et ceux qui t'ont connu»

Maurice PELISSIER

**Cérémonie Commémorative
du 11 novembre**

Comme les années précédentes, la Municipalité organise une cérémonie commémorative pour l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

La population est invitée à prendre part à cette manifestation.

La formation du cortège aura lieu place de l'Eglise le mardi 11 novembre à 10h45.

Départ du cortège à 11 h pour se rendre au monument aux morts où des fleurs seront déposées.

A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert

DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2008

VIDE GRENIER



Sur le parking de la zone commerciale

Renseignements 04 74 54 73 21

Organisé par les commerçants
du Centre Commercial le Suzon

OCTOBRE 2008 n°148

**Horaire d'ouverture
du secrétariat de Mairie**

Lundi 8 h 30 - 12 h

13 h 30 - 17 h

Mercredi 8 h 30 - 12 h

13 h 30 - 17 h

Vendredi 8 h 00 - 12 h

**HEURES D'OUVERTURE
DE LA DECHETERIE
DE BEAUREPAIRE**

Lundi 9 h - 11 h 45
14 h - 17 h 45

Mardi FERMEE

Mercredi 9 h - 11 h 45

Judi 14 h 17 h 45

Vendredi 9 h 11 h 45

Samedi 9 h - 11 h 45
14 h - 17 h 45

ETAT CIVIL

le 25 septembre 2008

est née



Line Stéphanie GUILLOT

De Fabien GUILLOT

Et

Valérie PAQUIEN

Propriétaire de « Pouvoirs des Fleurs »
à St Barthélemy

Félicitations aux jeunes parents

SERVICES



En Bièvre Valloire

50 %
D'avantage
fiscal

Société agréée de service à la personne,
FACTODOMIA vous accompagne dans votre quotidien,
dans les domaines suivants :

**SOUTIEN SCOLAIRE
JARDINAGE - BRICOLAGE
TAILLE DE HAIES
ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Ainsi que :

**MENAGE - REPASSAGE
LAVAGE DE VITRES
COURSES
GARDE D'ENFANTS**

Pour tout renseignement 7 j / 7 de 6 h à 22 h

Tel : 06 88 11 28 34

Agrément National de service à la personne : N°210308/F.069/S/027

le 19 septembre 2008

est né



Mikaïl Valentin MUTLU - BOTTONI

De Senol MUTLU

Et

Séverine Laurence Valérie BOTTONI

Domiciliés Lot la Matinière

Félicitations aux jeunes parents



A l'issue de la cérémonie du 11 novembre, sera servi, à la Salle Polyvalente, le traditionnel repas offert par le C.C.A.S. pour les plus de 65 ans.

Inscriptions et
renseignements au
Secrétariat de Mairie

ENVIRONNEMENT

La qualité de nos vies dépend pour une bonne part de la qualité de notre environnement, elle-même déterminée par de multiples facteurs, comme par exemple la propreté.

Propreté de l'air :

ainsi après de multiples péripéties et atermoiements, l'arrêt de l'activité de Rhônabois est acquis. L'entreprise qui a d'ores et déjà déménagé tout son matériel de rabotage, est en cette fin octobre, avant démontage final, en train de terminer de traiter la sciure résiduelle, qu'il faut de toute façon éliminer, en la transformant en granulés destinés au chauffage.

Il ne restera plus qu'à évacuer les sciures mouillées non utilisables et des tombées de bois.

Aucune nouvelle matière première n'est apportée sur le site.

Propreté de nos voies de circulation, parkings, jardins publics :

il faut évidemment s'abstenir d'y jeter tous déchets (emballages, papiers, objets divers...).

En particulier le trottoir emprunté par les enfants de l'école pour se rendre à la cantine est régulièrement souillé par des excréments de chien. Vous en devinez les très désagréables conséquences.

Les chiens ne doivent pas divaguer et il existe pour les propriétaires de nos amis à quatre pattes, qui en sont responsables et doivent les surveiller, du matériel adapté pour le ramassage.... Et remarquons que dans notre commune nous disposons, pour le bonheur de tous, de vastes espaces naturels à proximité.

Bruno DANNONAY (Commission Environnement)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Maurice PELISSIER, Maire, rappelle que les repas de la cantine sont fournis par le restaurant scolaire de la commune de Beaurepaire et que celle-ci a décidé de porter le prix des repas de 3,15 euros à 4,14 euros à compter de la rentrée 2008.

Monsieur Bernard GUILLOT s'étonne de cette augmentation et regrette que les parents n'aient pas été prévenus avant la rentrée.

Monsieur le Maire précise que ce tarif ne comprend pas les frais supportés par la commune de Saint Barthélémy (salaires, produits d'entretien, eau, électricité).

Le conseil après en avoir délibéré,

FIXE à 4,14 € le prix du repas de la cantine,

PROPOSE que le montant des frais de fonctionnement pris en charge par les pensionnaires soient déterminés lors d'une prochaine réunion du Conseil.

DECISION MODIFICATIVE

Maurice PELISSIER fait savoir au Conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2315 (immobilisations en cours) suite aux divers travaux effectués et qui n'étaient pas prévus au budget.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative. Il indique que ces fonds seront prélevés sur le 2111 (terrains nus)

soit compte 2315 + 11 200 euros
soit compte 2111 - 11 200 euros

Le Conseil à l'unanimité,

ACCEPTE cette modification comptable.

RELEVÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX DE L'ANCIEN MOULIN

Le Maire explique que l'école d'architecture de Grenoble a continué les études entreprises l'an dernier, concernant la réhabilitation du vieux moulin situé dans le tènement de l'ancienne Tannerie. Dans le cadre de leur formation, les étudiants de cette école doivent effectuer :

- compléments de relevé des bâtiments existants, ancien moulin et tannerie primitive (relevé limité à l'intérieur des anciens bâtiments, sans indication précise de topographie ou d'aménagement extérieurs),

- sondages pour diagnostic technique gros œuvre,
- diagnostic technique du gros œuvre, précisant les conditions de conservation possible ou de démolition nécessaire des ouvrages,
- à partir de relevés topographiques : diagnostic sur les conditions d'aménagement du site
Un forfait de 2 000 euros est demandé pour cette mission

Le Conseil après en avoir délibéré,

CONSIDERANT ce diagnostic nécessaire pour la consultation d'un maître d'oeuvre

APPROUVE cette prestation

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Maurice PELISSIER donne connaissance au Conseil du décret 2007-606 du 25 avril 2007, portant modification du régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, qui revalorise le montant de cette redevance.

Il précise que le montant maximum pouvant être perçu en 2008, par chacun des gestionnaires de voiries, est déterminé par la formule suivante :

$[(1.035 \text{ euro} \times L) + 100 \text{ euros}] \times (\text{ING08}/\text{ING07})$

Avec L : longueur des réseaux situés sous le domaine public considéré

ING08 : dernier index ingénierie connu au 1^{er} janvier 2008 soit 753.4 au 1^{er} juillet 2007

ING07 : index ingénierie au 1^{er} juillet 2006 soit 738.1

Sur la commune, GRDF, filiale de Gaz de France, en charge des réseaux de distribution de gaz naturel, exploite 4.165 mètres de réseaux.

Le Conseil

PREND ACTE de cette revalorisation

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au compte 7351 (taxe sur l'électricité).

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil prend connaissance des droits de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété suivante :

- **propriété ZORELLE**, 997 route de Grenoble, cadastrée ZB 110,

Le Conseil après réflexion

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

TRAVAUX

Monsieur Gérard BECT, Adjoint chargé des travaux, indique que suite aux dégâts d'orage de septembre, il est nécessaire de prévoir des travaux

* au Pouloux : fourniture et mise en place d'enrochement bétonné

* route de Grenoble : pose de bordure, démolition de trottoir, pose et rehausse de regards,

* terrain GIRIER curage de puit, déversoir en enrochement bétonné

* construction d'une digue.

Il évoque le devis de l'entreprise MARCHAND d'un montant TTC de 18 682.48 euros.

Le Conseil à l'unanimité

CONSIDERANT la nécessité de ces travaux

ACCEPTE le devis de l'entreprise MARCHAND

EVOQUE une concertation à prévoir avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2009

LOCAL CANTINE : MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Gérard BECT, Adjoint chargé des travaux, donne les résultats concernant la recherche d'un architecte pour le local cantine qui serait implanté à la place du service technique.

Il présente

* cabinet d'architecte QUEMIN 12.60 % du montant des travaux

* cabinet d'architecte MION 11.00 % du montant des travaux

* cabinet d'architecte ALBERT 14.00 % du montant des travaux

Gérard BECT propose le cabinet QUEMIN pour sa proximité et sa connaissance de la commune

Le conseil après échange,

RETIENT le cabinet QUEMIN.

MAISON FAMILIALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 10 juillet concernant le droit de préemption qu'elle a fait valoir sur la propriété CAUVIN.

Il explique que conformément à la réglementation le service des Domaines ont été consultés et que le montant de la transaction fixé à 158 000 euros.

Il propose que ce tènement soit rétrocédé à prix coûtant + frais de notaire à la Maison Familiale et Rurale.

Le Conseil

ACCEPTE cette proposition,

CHARGE monsieur le Maire des formalités administratives relatives à cette rétrocession.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET CLASSE VERTE

Bruno GIRIER, membre de la Commission des Ecoles, fait part au Conseil du projet de sortie scolaire de la classe de Mme COSS qui se déroulerait du 18 mai au 20 mai 2009.

L'école sollicite une participation de la Mairie, elle a fourni le devis de « PERRAUD VOYAGES » concernant les frais de transport qui s'élèvent à 596,00 euros TTC.

Après échanges de vues, le conseil

ACCEPTE de participer aux frais de transport et dit que les crédits seront inscrits au prochain budget.

RHONALBOIS

Monsieur Bruno DANNONAY, Adjoint chargé de l'environnement, fait un point sur la Sté RHONALBOIS. Il précise que l'entreprise a cessé toute activité, il ne reste que le démontage qui doit être fait d'ici la fin du mois.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE L'ISÈRE

Ou PEDMA est une compétence du Conseil Général.

Sa révision vient d'être adoptée le 13 Juin 2008. Il s'agit de l'acte 2 de ce plan .

3 objectifs : - produire le moins de déchets possibles,
- recycler au maximum,
- traiter les déchets résiduels notamment avec les installations actuelles.

Une commission de suivi est en place comprenant : le Conseil Général, L'Etat à travers la Préfecture, l'Association des Maires, les Chambres Consulaires, l'Université de Grenoble, les Organisations professionnelles, les Associations Environnementales dont la FRAPNA, Eco-Emballages.

Les types de déchets traités : déchets ménagers,

déchets des entreprises,

déchets assainissements (boues).

La priorité c'est la diminution du poids des ordures ménagères collectées dans chaque ménage.

La collecte en déchetterie est en augmentation globalement de 71% .

Les 3 idées fortes : - la réduction des déchets à la source,

- tout mettre en œuvre pour modifier le comportement des consommateurs,

- la réutilisation de certains déchets.

Les principaux leviers :

la redevance incitative chargée d'une part de remplacer la taxe actuelle qui est calculée sur la valeur locative du foncier bâti. La redevance est basée sur le poids ou le volume (selon les collectivités) d'ordure ménagère de chaque ménage. Plus juste au premier abord car elle incite chacun d'entre nous à faire plus de tri sélectif, la redevance a néanmoins des effets pervers comme un coût de gestion plus élevé et ne pourra à elle seule résoudre tous les problèmes. Je pense pour ma part que pour que la redevance est une réelle portée il faudrait que toutes les collectivités concernées (Communautés de Communes) adoptent ce dispositif afin d'envoyer un message commun et lisible aux populations du Département . Mais ce n'est pas gagné car chacune de ces collectivités est souveraine dans ses décisions.

D'autre part à ce jour le projet de redevance n'est pas bouclé, on est toujours en phase d'étude. Réduire la quantité de publicité et les sacs de caisse des grandes surfaces. Développer le compostage et la valorisation des déchets verts. Inciter à boire l'eau du robinet. Renforcer l'éducation environnement auprès des scolaires. Le dispositif s'appuie en maintenant les capacités actuelles en traitement thermique avec les 2 Incinérateurs fonctionnant à ce jour dont celui de Bourgoin-Jallieu. De là 3 Centre d'enfouissement supplémentaires seraient nécessaire. Une réflexion est en cours pour leur implantation proche de zones industrielles; au final c'est le Préfet qui tranchera.

Une chose est sûre, les populations avec les Associations ont intérêt à veiller au grain afin que les aspects financiers ne l'emportent sur la sécurité et la santé des habitants.

La gestion des déchets; l'affaire de tous dans le respect de chacun.

Bernard GUILLOT, Conseiller délégué Délégué au Sictom de la Bièvre

MANIFESTATIONS

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2008

A partir de 20 heures
Salle polyvalente de St Barthélémy

Dîner dansant
avec l'Orchestre Rémy Animation
tarif 25 euros

Organisé par St Barth Oron et Patrimoine
Réservations Office de Tourisme de Beaurepaire
et au 06 14 12 81 4



SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008 à Midi

Choucroute dansante de l'AFIPAEIM

à Salle polyvalente de Beaurepaire

Orchestre
Alain FRANCK

Réservation : 04.74.79.76.13
ou 04.74.84.83.41



Repas adulte : 20 €
Enfant - de 14 ans ou personne handicapée : 15 €

*Venez nous rejoindre pour danser
à partir de 14h, entrée 7€*